

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 19 mars 2024

Délibération n° 009-2023

Point 03

Point 03 de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 20 février 2024

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 20 février 2024**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	21
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	1

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 20 mars 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou

20 février 2024

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

<u>Informations</u>	5
1. Informations générales.....	5
2. Présentation du rapport initial "Maîtrise de l'accueil des étudiants - novembre 2022".....	8
3. Procédure de titularisation des chaires de professeur junior.....	8
<u>Délibérations</u>	8
4. Procès-verbal de la CFVU du 23 janvier 2024.....	8
5. Modification du Règlement des études et de la scolarité 2024/2025.....	8
6. Calendrier de demande de césure au titre de l'année universitaire 2024/2025.....	9
<u>Approbation</u>	9
7. Schéma directeur de la vie étudiante du site.....	9
8. Lauréats 2024 de l'AAP Investissement formation CFVU.....	Erreur ! Signet non défini.
9. Tarifs 2024 de la certification Goethe à l'ECPM.....	11
10. Tarifs 2024 des concours de Sciences Po Strasbourg.....	6
11. Tarif réduit étudiant pour le séminaire "Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels" - CEIPI.....	Erreur ! Signet non défini.
<u>Conventions nationales</u>	12
12. Renouvellement de la convention pour la Faculté de théologie catholique avec l'Université catholique de l'Ouest (UCO).....	12
13. Convention pour l'Université de Strasbourg avec le CROUS de Strasbourg.....	12
13.1. Renouvellement de la convention annuelle 2023/2024 pour l'hébergement des étudiants accueillis dans le cadre des programmes d'échanges.....	14
13.2. Avenant à la convention annuelle 2023/2024, relatif à l'augmentation du nombre de logements alloués par le Crous au second semestre.....	15

<u>Conventions internationales</u>	13
14. Avenants aux conventions internationales pour la Faculté des langues.....	13
14.1. Accord de coopération avec l'Université de Leipzig (Allemagne)	13
14.2. Accord de coopération avec Johannes Gutenberg – Universität Mainz (Allemagne)	13
14.3. Accord de coopération avec l'Univerzita Pavla Jozefa Šafárika v Košiciach (Slovaquie)	13
15. Divers.....	13

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite, présidente de séance.

Membres invités permanents

Mme Sophie ROUSSEL

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, M. Benoît MASQUIDA, Mme Rachel SCHURHAMMER, Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER

Collège B

M. Cyrille BLONDET, Mme Pascale EHRART, M. Thierry PRADIER, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Marion STRUB

Collège BIATSS

M. Mohamed CHARGUI, Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Delphine KAPPS

Collège étudiant

M. Jehan GOUNELLE, Mme Alexa-Hang FOULON, M. Charles LESECQ, Mme Solène YILDIRIM

Invités

M. Christophe de CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, Mme Sophie KENNEL, Mme Virginie ZINT, Mme Angeline OKOMBI, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Bernard LICKEL, Mme Aude ROCHOUX, Mme Angélique DANIEL, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, M. Alexis WARRET

Membres élus

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN (procuration à Rachel SCHURHAMMER), Mme Doriane RAPP (procuration à M. Bruno TRESCHER), Mme Irène WEISS (Conseil Régional)

Collège A

Mme Esther KELLENBERGER (procuration à M. Fabrice FAVRET), M. Jean-François LAFAIX (procuration à M. Benoit MASQUIDA), M. Erik-André SAULEAU

Collège B

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Rachel SCHURHAMMER), Mme Pascale PECCAVY, Mme Laurence RASSENEUR

Collège BIATSS

Mme Pauline DUDKA (procuration à Mme Caroline CARLOT-SCHMITT)

Collège étudiant

M. Selim AZZI, Mme Océane BOURNEUF (procuration à M. Charles LESECQ), Mme Héléna NAÏDJI (procuration à M. Thierry PRADIER), M. Théau DELMOULY (procuration à M. Charles LESECQ), Mme Chloé DOMINGOS (procuration à M. Thierry PRADIER), M. Samy AMOKRANE, M. Corentin LIRAUD, M. Nolan DEMET, M. Matthieu LEFEVRE, M. Jérémy DARENNE, Mme Clémence WILTHIEN, M. Alexis SCHWAB (procuration à M. Benoit MASQUIDA)

Invités

M. Édouard LAROCHE, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE, Mme Jeannine RENNER

La séance est ouverte à 14 heures 06, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint (28 votants).

Informations

1. Informations générales

Mme Alexandra KNAEBEL indique que les décrets d'application relatifs aux masters sont en cours de publication et que l'introduction d'une phase complémentaire figure parmi les nouveautés qui s'orientent dans le sens de la simplification de la gestion des candidatures et de la fluidification du processus. Il a aussi procédé à quelques ajustements ayant trait à la nécessité de classer les candidats qui remplissent les prérequis. Lorsque les décrets seront publiés, la Direction diffusera une information officielle. De plus, la semaine précédente, l'université de Strasbourg a été entendue par le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) en vue d'accréditer son projet stratégique d'établissement. Ces échanges ont donné lieu à un vote positif du CNESER.

Au niveau national, le travail sur la révision des fiches RNCP avance convenablement. En un an, environ trois cents fiches RNCP de mention master ont été instruites, et en automne, un travail sur les nomenclatures et sur les fiches RNCP des licences professionnelles sera engagé.

M. Bernard LICKEL relate que les Journées des Universités se sont déroulées le 1^{er} et le 2 février et qu'elles ont accueilli 34 000 visiteurs. Le taux de satisfaction des exposants est bon, voire très bon. L'espace spécifique de la région Grand Est a particulièrement valorisé les métiers du sanitaire et du social. L'université de Strasbourg commence à s'interroger sur le type d'exposants qui peut être admis aux Journées des Universités et elle cherche à déterminer de quelle façon elle pourrait ne pas autoriser les structures privées à y participer. L'université questionne aussi le modèle économique, eu égard à l'augmentation des coûts. Par ailleurs, exposants comme visiteurs souhaiteraient que les Journées des Universités soient ouvertes le samedi, car de plus en plus de parents d'étudiants veulent accompagner ces derniers. En outre, toutes les structures annexes liées à la vie étudiante étaient beaucoup plus fréquentées qu'habituellement. En revanche, le nombre de visiteurs des journées Portes ouvertes stagne, puisqu'il est d'environ 13 000, tous sites confondus. Les conférences qui s'y sont tenues ont remporté un franc succès.

M. Christophe DE CASTELJAU informe que la bascule du logiciel de gestion de la scolarité Apogée vers Pégase a été reportée à une date ultérieure à 2026, car le développement des applicatifs se révèle plus long que prévu.

Mme Sophie KENNEL rappelle que l'université de Strasbourg organise des séminaires de la vice-présidence Formation et parcours de réussite sur des thématiques de formation, en particulier pour la préparation de la nouvelle offre de formation. Le 28 mars, le séminaire sera réservé aux personnels BIATSS et il portera sur « La réussite étudiante, l'œuvre et l'affaire de tous ». Mme Sophie KENNEL compte déjà soixante-six inscrits à ce séminaire.

M. Christophe DE CASTELJAU précise qu'un message a été adressé à l'ensemble des services et qu'il a été à nouveau communiqué à l'occasion d'une réunion avec les responsables administratifs des composantes et d'une réunion avec les chefs de service.

Mme Sophie KENNEL confirme que l'ensemble des personnels concernés, dont les directeurs de composantes, ont été informés, et elle annonce qu'elle effectuera une relance début mars.

2. Présentation du rapport initial « Maîtrise de l'accueil des étudiants – novembre 2022 »

Point supprimé de l'ordre du jour.

3. Procédure de titularisation des chaires de professeur junior

Mme Alexandra KNAEBEL explique que l'établissement doit définir sa procédure de titularisation des chaires de professeur junior, sachant qu'un décret cadre déjà un certain nombre de points. L'année précédente, un groupe de travail avait été constitué au niveau de l'établissement pour formuler une première proposition sur cette procédure, et il a rédigé un compte rendu. Cette procédure sera soumise au vote d'un prochain conseil académique.

Mme Rachel SCHURHAMMER rapporte que le groupe de travail a insisté pour que soient mis en place un comité de suivi et un comité de titularisation *ad hoc* des représentants, notamment extérieurs à l'université. Le groupe a prévu une titularisation en deux phases, avec un comité de suivi à mi-parcours. Ce comité de suivi est composé d'un représentant d'unité de recherche et d'un représentant de la composante. Chaque titulaire de chaire a déjà des référents : un référent recherche et un référent dans la composante où il assure ses enseignements, un référent extérieur à la composante et à l'unité de recherche, ainsi qu'un référent scientifique de la CPJ. Au moment de la titularisation, le rapport du comité de suivi sera ajouté au dossier. Le comité de titularisation, qui doit être composé de quatre à six membres selon le décret, comprend le VP Recherche, le VP formation, deux spécialistes de la discipline scientifique externe à l'Unistra, un représentant de la direction d'unité de recherche et un représentant de la composante. Les critères de titularisation sont l'obtention de l'HDR au moins trois mois avant la fin de contrat, un bilan sur la recherche et l'enseignement, et l'audition du titulaire par le comité de titularisation.

M. Benoît MASQUIDA encourage les candidats CPJ à passer leur HDR assez rapidement.

M. Thierry PRADIER se renseigne sur les règles officielles qui encadrent les comités de sélection des CPJ.

M. Benoît MASQUIDA répond que l'article 9 du décret stipule qu'un comité de sélection doit être composé de six membres au minimum et de dix membres au maximum.

M. Jean-Daniel BOYER voudrait savoir si le nombre de membres extérieurs du comité de titularisation pourrait être augmenté.

Mme Alexandra KNAEBEL répond que ce comité doit être composé de quatre à six membres.

Délibérations

4. Procès-verbal de la CFVU du 23 janvier 2024

Mme Pascale EHRART fait remarquer que lors d'une réunion précédente, les élus avaient demandé la liste des parcours identifiés dans le cadre de la nouvelle offre de formation qui nécessitaient un suivi.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN croit que cette liste avait été transmise en intégralité pendant la dernière CFVU et il affirme que toutes les composantes concernées ont été informées. Il accepte de transmettre cette liste à Mme Pascale EHRART.

Le procès-verbal de la CFVU du 23 janvier 2023 est adopté à la majorité.

5. Modification du Règlement des études et de la scolarité 2024/2025

M. Jean-Paul DE LA RICA expose que des éléments sont ressortis sur un certain nombre de procédures à l'occasion d'un jugement du tribunal administratif sur lequel l'Unistra a été en partie mise en défaut, au sujet des autorisations et des dérogations à la limitation du nombre d'inscriptions. Au niveau de la licence, six inscriptions sont autorisées, dont trois en première année de premier cycle, et au-delà de ce nombre d'inscriptions, une dérogation doit être demandée. Le règlement actuel prévoit que la décision de dérogation soit prise par le directeur des études, par le responsable de la formation ou par toute personne ayant un titre équivalent, après consultation du jury ou de la commission pédagogique. Le juge administratif a trouvé problématique que les délégations de signature ne prévoient pas systématiquement un pouvoir de signature pour les responsables et les directeurs des études ou pour les responsables de formation. C'est pourquoi la modification suivante du règlement est proposée aux élus : la signature est faite par le président ou, en fonction de la délégation de signature donnée à la composante, par le directeur de composante, voire, si une délégation de signature a été réalisée, au directeur des études ou autre titre équivalent. Cette modification de nature formelle vise à sécuriser la procédure juridique et les conditions de fond restent inchangées.

Il est procédé au vote.

La modification du Règlement des études et de la scolarité est adoptée avec 26 voix pour et 2 abstentions.

6. Calendriers de demande de césure au titre de l'année universitaire 2024/2025

M. Jean-Paul DE LA RICA fait observer que deux calendriers sont proposés aux étudiants : un calendrier compatible avec celui des inscriptions liées à Parcoursup et un calendrier plus général relatif aux autres cas de formation. Il précise que dans le cadre de Parcoursup, les candidats qui demandent une césure devront indiquer la nature du projet de césure et l'accompagnement qui sera proposé par l'université.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne que le calendrier soit si tardif (du 19 août au 6 septembre).

M. Jean-Paul DE LA RICA explique qu'il a fallu tenir compte des étudiants qui ont reçu une réponse favorable à leur admission après le 15 juillet et être en cohérence avec le calendrier de Parcoursup.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT craint une surcharge de travail dans les composantes qui reçoivent beaucoup de demandes de césure et que certains cours en option se retrouvent en faible effectif.

M. Jean-Paul DE LA RICA justifie ce calendrier par le fait que l'université de Strasbourg veut que le candidat puisse formuler sa demande de césure une fois qu'il est certain d'intégrer la formation.

Les calendriers de demande de césure au titre de l'année universitaire 2024/2025 recueillent un avis favorable à la majorité.

Approbation

7. Schéma directeur de la vie étudiante du site

Mme Virginie ZINT rappelle que le site Alsace regroupe sept établissements : l'Université de Strasbourg (Unistra), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU), l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (Engées), l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (Ensas), la Haute école des arts du Rhin (Hear), l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (Insa), l'Université de Haute-Alsace (UHA). Puis, elle présente le schéma directeur vie étudiante (SDVE) 2024-2028. Le schéma directeur du site alsacien est un document stratégique qui définit les grandes orientations tendant à améliorer la vie étudiante à l'échelle du site. Le programme d'actions fait partie du contrat du site depuis 2015. 80 % des étudiants du site alsacien sont inscrits à l'Université de Strasbourg, 15 % à l'UHA, 2,9 % à l'Insa, 1,2 % à l'Ensas, 1,1 % à la HEAR et 0,7 % à l'Engées. Aucun schéma directeur de la vie étudiante des établissements du site ne se substitue l'un à l'autre, puisque leur périmètre et leur portée sont différents, mais le SDVE d'établissement constituera un soutien, il complètera ou accentuera le SDVE du site.

Les motivations du SDVE du site consistent à améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants à l'échelle du site, en considérant leur diversité de profil, de statut et de parcours, dans le but de favoriser leur réussite. A cet effet, des actions mutualisées sont lancées, comme des actions préventives, fédératives, récréatives et parfois réparatrices, et qui permettent le mieux-vivre des étudiants du site.

Six commissions thématiques ont été mises en place : la commission Santé et Sport, la commission Vie associative et engagement étudiant, la commission Culture(s)/Numérique(s), la commission Handicap et la commission Développement durable et responsabilité sociétale. Chaque commission sera présidée par un président et un ou plusieurs coprésidents. Un comité de suivi regroupant un responsable politique, un coordinateur opérationnel, des présidents de commission et de référents des établissements, est chargé d'observer les actions proposées, ainsi que le suivi de ces actions. Toutes les décisions prises sont soumises à un comité de pilotage du site dans lequel se retrouvent les différents représentants des établissements. Le lien entre le comité de suivi et le comité de pilotage est assuré par le responsable politique et le coordinateur du SDVE.

Sur les 31 actions proposées dans le précédent schéma, 18 actions ont été accomplies. Certaines actions n'ont pas pu être engagées parce que les projets n'étaient pas réalisables, et d'autres l'ont été difficilement à cause de la crise sanitaire. Entre 2019 et 2023, entre 59 600 et 135 900 euros par an ont été dépensés pour lancer ces actions.

Pour construire le futur SDVE, des entretiens ont été menés avec les présidents des commissions, avec chaque établissement, l'Eurométropole et le CROUS. De plus, les réflexions ont été enrichies par les publications de l'Observatoire national de la vie étudiante et par la restitution de la consultation sur le plan de vie de Campus organisée par la région Grand Est.

Les idées structurelles du futur SDVE sont les suivantes :

- diversifier la constitution des commissions avec une présidence portée par différents établissements associés ;
- reconduire les actions qui font sens ;
- élargir certaines actions à de nouveaux établissements ;
- conserver le champ d'action des commissions actuelles.

La commission Santé et Sport restera pilotée par Aude ROCHOUX (Unistra), la commission Vie associative et engagement étudiant sera pilotée par Nathalie GARTISE (Insa), Axel RENARD (UHA) et Angeline OKOMBI (Unistra), la commission Culture(s)/Numérique(s) par Sylvain DIAZ (Unistra), la commission Handicap par Fabienne RAKITIC (Unistra) et Françoise Le JALLEEE (Unistra), la commission Développement durable et responsabilité sociétale par Aude DISTEL (Enges), et la commission Accueil et conditions de vie par Sophie ROUSSEL (CROUS) et par Gaspard FINCK (CROUS).

Des actions seront engagées autour des thématiques de la santé mentale, de l'addictologie, des formations préventives aux associations étudiantes, de la lutte contre toutes les discriminations, de l'engagement étudiant, du logement, et de la qualité et de l'équilibre de vie globale.

Dans le cadre de la réflexion menée sur les orientations stratégiques, trois axes politiques prioritaires, six objectifs stratégiques et trente-et-un projets d'action ont été déterminés. Les trois axes politiques sont les suivants :

- améliorer l'accueil, l'inclusion et le bien-être pour favoriser la réussite étudiante ;
- favoriser l'engagement, la participation et la créativité des étudiants ;
- développer la qualité de vie sur les campus du site.

Le premier accueil englobe les commissions accueil et conditions de vie, handicap et santé et sport. Il permettra de renforcer l'offre de services et d'accompagnement adaptés aux besoins et aux attentes des étudiants, notamment ceux qui sont en situation de handicap, de mobilité internationale ou en difficultés sociales ou de santé.

Le deuxième axe réunit les commissions Culture(s)/Numérique(s), développement durable et responsabilité sociétale, et vie associative et engagement étudiant. Il vise à enrichir le parcours des étudiants grâce à des activités culturelles, artistiques, numériques, écologiques, solidaires et associatives, ainsi qu'à stimuler leur citoyenneté, leur responsabilité, leur diversité et leur engagement.

Le troisième axe inclut toutes les commissions. Il a pour but de créer un environnement sécurisant propice à l'épanouissement, à la convivialité et à la mixité sociale et culturelle des étudiants, ainsi qu'à réduire l'empreinte écologique du site universitaire.

Les six objectifs stratégiques qui découlent de ces trois axes sont les suivants :

- développer l'engagement et la participation des étudiants à la vie du campus et du territoire ;
- favoriser l'accès au logement et à la mobilité des étudiants en leur proposant une offre culturelle et de loisirs diversifiée et adaptée ;
- favoriser l'épanouissement des étudiants en leur proposant une offre culturelle et de loisirs diversifiée et adaptée ;
- renforcer la prévention et la promotion de la santé des étudiants en leur offrant un accompagnement personnalisé et adapté ;
- accompagner la réussite en tenant compte de leur diversité et de leur spécificité ;
- sensibiliser les étudiants aux enjeux du développement durable et de la lutte contre les violences sexistes, sexuelles ou homophobes.

Beaucoup d'établissements souhaitent participer à pratiquement toutes les actions.

Le budget annuel prévu entre 2024 et 2028 est évalué entre 157 515 et 176 115 euros.

En parallèle, il est projeté de dresser un bilan annuel des actions menées, avec des indicateurs de suivi et des indicateurs de réussite, de réévaluer tous les deux ans le plan d'action et de calculer les contributions des établissements à chaque fin d'année civile (1/5 suivant le nombre de sites d'implantation et 4/5 au prorata du nombre d'étudiants inscrits au 15 janvier de l'année N).

Il est aussi envisagé d'améliorer les actions de communication, en créant en externe un plan de communication sur le SDVE du site qui mettrait en avant certaines actions, et en sensibilisant les commissions en interne.

Mme Alexandra KNAEBEL voudrait comprendre ce que signifie une « action concertée ».

Mme Virginie ZINT explique que l'action ne sera pas facturée aux établissements, mais qu'ils la déploieront eux-mêmes à leur échelle, ces établissements étant d'accord avec le principe de l'action et ses objectifs.

Mme Alexandra KNAEBEL se renseigne aussi sur le sens de « compétence de compensation ».

Mme Virginie ZINT précise que les personnes en situation de handicap développent des stratégies par rapport à leur handicap, ce qui leur donne des compétences, appelées « compétences de compensation ». Or, elles n'ont pas forcément conscience de ces compétences et l'université veut les aider à les valoriser.

M. Bruno TRESCHER doute que les marches nocturnes sécuritaires fassent réellement partie d'une politique RSE.

Mme Virginie ZINT répond que cette action s'inscrit dans l'axe Développement durable et responsabilité sociétale, et elle invite à considérer cette action par rapport à la mobilité : en enlevant le sentiment d'insécurité avec une politique en lien avec des aménagements, le déplacement à pied ou à bicyclette peut être favorisé.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT trouve aussi que le titre « marches nocturnes sécuritaires » n'est pas approprié.

Mme Virginie ZINT convient d'utiliser le terme « sécuriser » plutôt que « sécuritaire ».

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT est surprise que les actions relatives à la vie associative aient été abandonnées et elle voudrait savoir si le bizutage est intégré dans l'action 13 de sensibilisation aux responsabilités et aux risques.

Mme Virginie ZINT répond par l'affirmative. Elle enseigne que l'action 13 englobe le bizutage et d'autres éléments.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT est étonnée par le titre de l'action 31 (« Ateliers d'accompagnement des étudiants vers l'autonomie »).

Mme Sophie ROUSSEL rapporte qu'il a été constaté que dans les situations de non-recours aux droits, une partie des étudiants a rencontré des difficultés à suivre les démarches jusqu'au bout. Cette action correspond donc à des animations sur cette thématique.

Il est procédé au vote.

Le SDVE du site Alsace recueille un avis favorable à l'unanimité.

8. Lauréats 2024 de l'AAP Investissement formation CFVU

Mme Sophie KENNEL rappelle que les demandes concernent le matériel et les espaces d'apprentissage et qu'elles doivent être supérieures à 2 000 euros. Dès lors que ces demandes dépassent 10 000 euros, 30 % des dépenses éligibles peuvent être financées par la composante. La commission a vocation à financer le plus de composantes possible. Des experts, notamment du numérique ou du bâtiment, sont sollicités pour analyser la pertinence des devis. Une attention particulière est portée sur l'articulation des financements et sur les montants accordés les années précédentes. La CFVU propose de financer 40 des 53 demandes. Six composantes n'ont pas déposé de dossier. Le maximum financé est de 32 300 euros et la majorité des demandes étaient à hauteur de 67 000 euros. Le budget total est de 500 000 euros.

Il est procédé au vote.

Les lauréats 2024 de l'AAP Investissement formation CFVU sont approuvés à l'unanimité.

9. Tarifs 2024 de la certification Goethe à l'ECPM

Mme Camille FAUTH mentionne que les coûts ont légèrement augmenté en raison du contexte de l'inflation.

Il est procédé au vote.

Les tarifs 2024 de la certification Goethe à l'ECPM sont approuvés à l'unanimité.

10. Tarifs 2024 des concours de Sciences Po Strasbourg

Il est procédé au vote.

Les tarifs 2024 des concours de Sciences Po Strasbourg sont approuvés à l'unanimité.

11. Tarif réduit étudiant pour le séminaire « Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels » - CEIPI

Mme Camille FAUTH rappelle que ce séminaire de formation se déroulera en avril en mode hybride, en ligne ou à Paris au choix des participants. Ce séminaire s'adresse principalement à des professionnels, mais le CEIPI l'ouvre à ses étudiants à un format réduit de 500 euros pour le séminaire complet.

Il est procédé au vote.

Le tarif réduit étudiant pour le séminaire « Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels » est approuvé avec 23 voix pour, 4 abstentions et 1 « ne prend pas part au vote ».

Conventions nationales

12. Renouvellement de la convention pour la Faculté de théologie catholique avec l'Université catholique de l'Ouest (UCO)

M. Thierry PRADIER demande confirmation que cette université est privée.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN confirme ce point.

Il est procédé au vote.

Le renouvellement de la convention pour la Faculté de théologie catholique avec l'UCO est approuvé à l'unanimité.

13. Convention pour l'Université de Strasbourg avec le CROUS de Strasbourg

13.1. Renouvellement de la convention annuelle 2023/2024 pour l'hébergement des étudiants accueillis dans le cadre des programmes d'échanges

Mme Angélique DANIEL fait part d'une augmentation de 60 chambres allouées par le CROUS au second semestre.

M. Charles LESECQ a constaté que le document avait été signé en juillet par le CROUS et il s'interroge sur le temps de latence existant entre la signature et la mise au vote.

Mme Angélique DANIEL relate que la convention est négociée annuellement avant l'été et qu'elle doit être signée avant le 1^{er} septembre pour permettre l'accueil des étudiants, et qu'il a été décidé par la Direction de présenter simultanément à la CFVU la convention et l'avenant, sachant que la négociation de l'avenant a pris davantage de temps que prévu.

M. Christophe DE CASTELJAU concède que la convention aurait dû être présentée plus tôt à la CFVU.

M. Thierry PRADIER aimerait savoir combien de logements du CROUS sont réservés à l'Unistra.

M. Christophe DE CASTELJAU indique que presque 10 % de logements du CROUS sont réservés à l'Unistra.

Mme Sophie ROUSSEL ajoute que l'Unistra bénéficie de 530 logements du CROUS dans le cadre de la convention et que l'avenant prévoit 60 logements supplémentaires. Les autres établissements ont des contingents plus limités. Environ 15 % des 5 500 logements gérés par le CROUS sont affectés via les conventions passées avec les établissements pour leurs étudiants en séjour d'échange.

Il est procédé au vote.

Le renouvellement de la convention annuelle 2023/2024 pour l'hébergement des étudiants accueillis dans le cadre des programmes d'échanges est approuvé à l'unanimité.

13.2. Avenant à la convention annuelle 2023/2024, relatif à l'augmentation du nombre de logements alloués par le CROUS au second semestre

L'avenant à la convention annuelle 2023/2024, relatif à l'augmentation du nombre de logements alloués par le CROUS au second semestre est approuvé à l'unanimité.

Conventions internationales

14. Avenants aux conventions internationales pour la Faculté des langues

14.1. Accord de coopération avec l'Université de Leipzig (Allemagne)

14.2. Accord de coopération avec Johannes Gutenberg – Universität Mainz (Allemagne)

14.3. Accord de coopération avec l'Univerzita Pavla Jozefa Šafárika v Košiciach (Slovaquie)

Il est procédé au vote.

Ces trois accords de coopération sont approuvés à l'unanimité.

15. Divers

Mme Alexa-Hang FOULON souhaiterait savoir s'il est toujours prévu d'intégrer les dysménorrhées dans les RSE et de consacrer un groupe de travail à ce sujet.

M. Jean-Paul DE LA RICA confirme que cet aspect est en cours de préparation.

La séance est levée à 15 heures 45.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite
Alexandra KNAEBEL